

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar

Catégories approuvées par la Recommandation 4.7 de la Conférence des Parties contractantes

Il importe de prendre connaissance des informations données dans le document intitulé *Note explicative et mode d'emploi*, avant de remplir ce formulaire.

1. Date à laquelle la Fiche descriptive a été remplie (ou mise à jour) :

1 - 06 - 99

USAGE INTERNE SEULEMENT

22	10	82
----	----	----

Date d'inscription

1	m	R	0	0	1
---	---	---	---	---	---

Numero de reference du site

2. Pays: MAURITANIE

3. Nom de la zone humide: Parc National du Banc d'Arguin

4. Coordonnées géographiques: Sud : Parallèle 19°21'; Est : Tronçon de piste allant du lieu-dit El Maharate et passant par les points suivants (N/O) : 19°21'/16°06'30, 19°32'/16°01, 19°50'/16°00, 20°04'30/15°57, 20°05/16°02, 20°06'30/16°03, 20°15/16°01, 20°24'30/16°03'30, 20°32'30/16°05'30, 20°42'30/16°08, 20°50/16°14; Nord : Parallèle 20°50; Ouest : Méridien 16°45

5. Altitude: (élévation moyenne et/ou minimale et maximale) Niveau de la mer

6. Superficie: (en hectares) 1 200 000 ha
moitié marin, moitié continental

7. Descriptif: (bref résumé portant sur les principales caractéristiques de la zone humide, 2-3 phrases maximum)

- ⇒ Le Parc National du Banc d'Arguin se situe au carrefour des zones paléarctique et afro-tropicale. C'est un point de rencontre entre un désert de type saharien et l'Océan Atlantique où l'on assiste à la disparition du désert saharien dans une zone marine très peu profonde (5 m d'eau à 50 km de la côte) où d'anciens estuaires ont convergé et accumulé d'immenses vasières traversées de chenaux et couvertes par endroits de prairies de plantes marines (herbiers) submergées.
- ⇒ Écosystème côtier exceptionnel baigné par des remontées d'eaux profondes, froides et riches en sels minéraux ("upwelling").
- ⇒ Productivité biologique élevée due à la présence simultanée des herbiers et d'un *upwelling* important qui explique la présence de populations denses et diversifiées d'oiseaux d'eau, de poissons, d'invertébrés et de mammifères marins.

8. Type de zone humide (Veuillez encircler les codes représentant les types de zone humide selon la liste jointe en Annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*)

marine/côtière:

(A) . (B) . C . (D) . (E) . F . (G) . H . I . (J) . K

continentale:

L . M . N . O . P . Q . R . Sp . Ss . Tp . Ts
. U . Va . Vt . W . Xf . Xp . Y . Zg . Zk

artificielle:

1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8 . 9

Veuillez énumérer les types de zones humides par ordre décroissant (en commençant par celui qui domine):

Tous les types de zones humides marines et côtières identifiées ci-dessus sont très bien représentés au niveau du PNBA dont les plus remarquables sont 450 km² de vasières et d'herbiers à phanérogames exondés à marée basse, une surface importante mais non encore précisément évaluée d'herbiers sous-marins et une série d'îles et d'îlots sableux et/ou gréseux, végétalisés ou non, dans la partie sud du Parc

9. Critères de Ramsar: (Veuillez encircler les critères applicables; voir point 12 à la page suivante)

(1a) . 1b . 1c . (1d) . (2a) . (2b) . (2c) . (2d) . (3a) . (3b) . (3c) . (4a) . (4b)

27 JUL 1999

Veillez noter le critère qui caractérise le mieux le site: La complexité et la richesse biologique du PNBA rend difficile le choix d'un critère particulier pour le caractériser

10. Une carte du site est elle jointe? Veuillez S. V. P. cocher **oui** -ou- **non**

Veillez vous référer au document Note explicative et mode d'emploi, pour les renseignements qu'il est souhaitable de porter sur la carte

11. Nom et adresse de la personne qui remplit la Fiche:

Dr. Jean WORMS

Conseiller Scientifique et Technique

Parc National du Banc d'Arguin

B.P. 53 55

Nouakchott MAURITANIE

Tél. (+222) 29 15 06 Fax (+222) 25 85 42

Courriel : jworms-pnba@mauritania.mr

Veillez s'il vous plaît, fournir des informations supplémentaires concernant chacune des catégories qui suivent sur pages séparées (veillez limiter le nombre de pages supplémentaires à 12) :

12. Justification des critères indiqués au point 9 de la page précédente. (Veillez vous référer à l'Annexe II du document Note explicative et mode d'emploi).

Critères d'ordre 2 : populations de Tortues vertes (*Chelonia midas*); de tortues luth (*Dermochelis coriacea*); de nombreuses espèces de sélaciens plus ou moins menacés en Afrique de l'Ouest dont le poisson paille (*Rynchobathos lubertii*); de phoque moine (*Monachus monachus*) dans sa réserve satellite du Cap Blanc. Présence des mangroves à *Avicenia africana* les plus septentrionales et des prairies à spartines (*Spartina maritima*) les plus méridionales de l'Atlantique est.

Critères d'ordre 3 : plus importante concentration au monde de limicoles paléarctiques (jusqu'à 2 300 000 individus); colonies reproductrices parmi les plus importantes d'Afrique de l'Ouest; critère des 1 % largement dépassé pour plus de 20 espèces (par ex. 68% de la population mondiale de Barges rousses, 49% des Bécasseaux maubèches; 42% des Grands gravelots, etc.)

Critères d'ordre 4 : Zone régionale de reproduction, de grossissement et/ou d'alimentation pour de nombreuses espèces de poissons osseux et de sélaciens (raies et requins)

13. Localisation générale: (Veillez mentionner la grande ville la plus proche ainsi que sa région administrative)

Nouadhibou (Capitale économique) à environ 10 km à vol d'oiseau (> 50 km par la piste) de la frontière nord; Nouakchott (Capitale politique) à 160 km de la frontière sud. Le PNBA est entièrement situé dans la Wilaya (région administrative) de Dakhlet Nouadhibou.

14. Caractéristiques physiques: (par ex., géologie et géomorphologie; origines – naturelles ou artificielles; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur et permanence de l'eau; fluctuations du niveau de l'eau; variations dues aux marées; bassin versant; superficie de la zone en aval; climat)

La partie terrestre du PNBA se caractérise par des paysages typiquement sahariens, alternance de dunes plus ou moins mobiles et de regs, soumis à un climat aride à dominante océanique avec une pluviométrie très faible (< 40 mm/an) et un régime de vents quasi-constant : l'alizé maritime boréal. A l'approche de la côte, apparaissent les *Sebkh*as, cuvettes d'évaporation situées au niveau de la mer, siège de remontées d'eau salée. L'humidité locale est importante ("Désert côtier froid").

La zone littorale présente une alternance de longues plages de sable entrecoupées de quelques pointes rocheuses (Caps Timiris, Tafarit, Tagarit, etc.). Le Banc d'Arguin en lui même est un gigantesque haut-fond sur lequel la profondeur d'eau ne dépasse pratiquement jamais 5 m. Complexe laguno-marin, sans doute reflet d'un lointain passé estuarien ou deltaïque, la partie sud du Banc présente un réseau complexe de chenaux, de bancs de sable, d'herbiers à phanérogame, de vasières, d'îles et d'îlots que les marées modèlent deux fois par jour.

15. Valeurs hydrologiques: (recharge de l'eau souterraine, maîtrise des crues, captage des sédiments stabilisation des rives, etc.)

Il n'existe aucunes eaux douces de surface dans l'enceinte du PNBA, surtout depuis les grandes sécheresses des années 70 et 80. Des prospections sont en cours pour évaluer l'extension éventuelle de l'aquifère de Beni Châb sous le territoire continental du Parc. La zone côtière est le siège d'une dynamique sédimentaire intense et le trait de côte est instable.

16. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

Habitat saharien aride avec salinisation des sols à l'approche de la côte : végétation clairsemée typique (notamment sclérophytes) dont le faux-gommier (*Acacia tortilis*), *Balanites aegyptiaca*, le pommier de Sodome (*Calotropis procera*), le figuier d'enfer (*Euphorbia balsamifera*), *Panicum turgidum* et *Stipagrostis pungens* (excellents fourrages pour les dromadaires), *Zygophyllum waterlotii*, etc.

À l'approche de la côte, apparition d'espèces halophiles comme *Arthrocnemum macrostachyum*, *Atriplex halimus*, *Sarcocornia perennis*, *Suaeda spp.*, etc.

Zone littorale présentant un estran complexe avec environ 450 km² de vasières exondables, remarquable par ses vastes étendues d'herbiers à *Zostera noltii*, *Cymodocea nodosa* et, plus rarement, *Halodule wrightii*. On trouve également une mangrove rélictuelle à *Avicenia africana* (Cap Timiris et Nord Tidra) voir *infra*.

17. Flore remarquable: (indiquer, par ex., quelles espèces/communautés de plantes sont uniques, rares, menacées ou biogéographiquement importantes, etc.)

Le PNBA, dans sa partie continentale ne présente pas d'espèces remarquables mais offre un panorama assez complet de la flore désertique saharienne (plus de 170 espèces).

L'élément le plus remarquable de la flore du PNBA est la mangrove rélictuelle à *Avicenia africana* qui subsiste encore au Cap Timiris et au nord de l'île Tidra. Située à sa limite de répartition septentrionale, cette formation est vraisemblablement une relique du passé estuarien de la zone. La mangrove s'est petit à petit adaptée à des milieux de plus en plus salés, souvent hypersalins maintenant (>50 ‰), et subsiste plutôt efficacement bien que les plans soit plus petits et moins denses que dans les mangroves similaires situées plus au sud.

18. Faune remarquable: (indiquer, par ex., quelles espèces sont uniques, rares, menacées ou biogéographiquement importantes, mentionner aussi les données de recensement etc.)

Faune ornithologique : élément le plus visible de la biodiversité du PNBA, on distingue les migrateurs des nicheurs. Les migrateurs paléarctiques sont dans leur grande majorité des petits échassiers limicoles (bécasseaux, gravelots, pluviers, courlis, chevaliers, tournepierres, etc.). Venant du nord de l'Europe (jusqu'à la Sibérie), ils sont près de 2 300 000 à venir hiverner chaque année sur les îles et les vasières du Parc. Les nicheurs coloniaux, oiseaux de mer (sternes, cormorans, goélands, etc.) et grands échassiers (aigrettes, flamants, hérons, spatules, etc.), environ 40 000 couples, vivent toute l'année sur le Parc où ils se reproduisent. Certaines populations sont établies sur le Parc toute l'année. Deux espèces sont endémiques : le Héron pâle (*Ardea cinerea monicae*) et la Spatule blanche du Parc (*Platalea leucorodia balsaci*). Cette dernière espèce ainsi que la Sterne hansel (*Gelochelidon (Sterna) nilotica*) sont particulièrement menacées au niveau mondial.

Faune terrestre : peu abondante elle est surtout représentée par des rongeurs (gerboise, gerbilles, rats) et des carnivores dont le Chacal doré (abondant, en expansion), le Renard pâle, le Fennec, la Hyène rayée et, beaucoup plus rares, quelques Felidae. Enfin, il est important de signaler la présence d'une population relique de Gazelles dorcas, espèce décimée en Mauritanie par le braconnage et la sécheresse.

Faune marine : la biodiversité marine est très élevée. Le Banc d'Arguin est une zone de nurserie pour un grand nombre de poissons osseux et de sélaciens et une zone d'alimentation pour de

nombreuses espèces de poissons, de tortues marines dont la tortue verte, *Chelonia midas*, et de mammifères marins dont le phoque moine (*Monachus monachus*), une des 12 espèces animales les plus menacées au monde, présent au niveau du Cap Blanc (donc hors Parc) mais dont la protection est assurée par le PNBA au travers de la Réserve satellite du Cap Blanc. Parmi les sept espèces de dauphins observables on peut citer les deux espèces les plus côtières, le Dauphin souffleur (*Tursiops truncatus*), le dauphin de Guinée (*Souza teuszii*). On peut également observer le marsouin commun (*Phocoena phocoena*) et deux globicéphales (*Globicephala melas* et *G. macroryncha*).

19. Valeurs sociales et culturelles: (par ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, site archéologique, etc.)

Ressources naturelles : les populations résidentes (Imraguen), réparties dans 8 village côtiers, pratiquent essentiellement la pêche. Le statut du Parc leur garantit un accès exclusif aux ressources halieutiques en échange du respect des impératifs liés à la conservation et à l'exploitation durable (interdiction de la motorisation, autorisation nécessaire pour introduire une nouvelle technique de pêche). La pêche traditionnellement exercée sur les stocks de mulets (*Mugil spp.*) s'est portée vers les sélaciens au début des années 90 (ouverture du marché de l'aileron en Asie du Sud-est). Le risque de surexploitation étant important, des mesures de gestion adoptées en concertation avec les pêcheurs ont été mise en place en 1999.

Les pâturages du PNBA sont fréquentés par des pasteurs nomades venant de l'Est. La pluviométrie plus favorable depuis 1998 pourrait entraîner une augmentation significative de ces flux.

Importance culturelle : le PNBA contient de nombreux sites archéologiques, notamment néolithiques, dont l'inventaire est en cours. L'île d'Arguin, au nord, et la côte avoisinante (Côte de la Gomme) ont été le théâtre d'une succession d'occupations européennes à partir de la fin du 17^{ème} siècle (Portugais, Hollandais, Anglais, Prussiens, Français) dont les ruines du Fort d'Arguin restent les seules témoins. Au 19^{ème} siècle, les eaux très poissonneuses ont attiré de nombreux armements, notamment canariens et français, avec des tentatives d'installations de transformation à terre.

20. Régime foncier/ propriété:

- a) site
- b) région voisine

Tous le territoire du Parc et les régions adjacentes font partie du Domaine Public

21. Occupation actuelle des sols:

- a) **site :** huit villages le long de la côte habités par les Imraguen, au nombre d'environ 1 400, qui vivent exclusivement de la pêche. Dans la partie Est du Parc, transhumance de troupeaux de dromadaires à la recherche de pâturages.
- b) **région voisine/bassin versant :** transhumance de troupeaux de dromadaires à la recherche de pâturages. Concessions de prospection minières de plus en plus nombreuses (*vide infra*)

22. Facteurs défavorables (passés, présents ou potentiels) affectant les caractéristiques écologiques du site, y compris les changements dans l'occupation des sols et les projets de développement:

a) dans le site : climatologie défavorable depuis les grandes sécheresses des années 70, pluviométrie déficitaire. Les huit villages Imraguen supportent une population totale d'environ 1 400 personnes. L'absence totale d'eau douce est le principal facteur limitant. Les populations sont ravitaillées soit par la Marine Nationale soit par des commerçants qui pratiquent souvent des tarifs abusifs. Le PNBA est en train d'installer deux unités de désalinisation à Ten-Alloul, d'une capacité unitaire de 12 m³ jour.

b) à proximité du site : même chose. À noter également la multiplication des concessions de prospection minière à l'Est du Parc, notamment pour l'or, avec les risques liés à l'utilisation du mercure notamment en phase d'exploitation et de traitement du minerai et aux pompages abusifs dans la nappe phréatique.

23. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées – mentionner toute modification des limites qui aurait eu lieu; pratiques de gestion; existe-t-il un plan de gestion officiellement approuvé? Est-il appliqué?)

Le PNBA est un Établissement public à caractère administratif rattaché directement au Secrétariat Général du Gouvernement (Primature). Ses limites, fixées par son Décret de création en 1976, n'ont jamais varié, sinon de manière très marginale lors du bornage de sa frontière terrestre en 1995-96.

Les principales mesures de conservation : le PNBA est doté d'un Plan Directeur d'Aménagement approuvé par le Gouvernement en 1995. Sont interdits : la pêche dans les eaux du Parc, sauf par les Imraguen résidents; la motorisation au niveau de la pêche Imraguen (dérogations pour recherche scientifique et transport de personnes seulement); l'utilisation des groupes électrogènes (production d'électricité par aérogénérateurs et panneaux solaires uniquement); l'entrée des camions frigorifiques; le tourisme à caractère commercial.

Un système de surveillance maritime est en place depuis octobre 1998 (3 vedettes et 3 stations radar) opéré en partenariat avec la Délégation à la surveillance des pêches et au contrôle en mer (DSPCM – Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime) et les populations. Un programme de développement communautaire est en activité depuis 1994 au niveau hygiène, santé, alphabétisation, formation de coopératives, activités féminines, etc.

Une nouvelle Loi sur le Parc National du Banc d'Arguin qui abrogera et remplacera le décret de 1976, devrait être présentée devant l'Assemblée au cours de l'été. Elle donnera à l'Administration du Parc un ensemble d'outils réglementaires, qui lui font pour le moment défaut, pour mieux appliquer les dispositions de son Plan Directeur

24. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex préparation d'un plan de gestion; proposition officielle de création d'une aire protégée, etc.)

- Préparation d'un plan de zonage; établissement d'une zone périphérique au sud du Parc.
- Recrutement imminent d'un Conservateur en chef responsable notamment de la coordination de la surveillance du PNBA.
- Mise en place d'une surveillance terrestre par patrouilles méharistes et ULM, en collaboration avec la Garde Nationale

25. Recherche scientifique en cours et équipement: (par ex., décrire les projets en cours et donner des informations sur tout équipement spéciale, station de terrain, etc.)

- Évaluation de la ressource halieutique du PNBA (en collaboration avec le Centre National de Recherches en Océanographie et des Pêches – CNROP et la Faculté des Sciences et Techniques de l'U. de Nouakchott). Pour le moment, évaluation indirecte par échantillonnage des captures de la pêche Imraguen, basé sur un réseau d'enquêteurs dans chaque village. Projet spécifique sur les raies et requins (pêche et biologie). Volet "évaluation directe" par pêches expérimentale devant démarrer en 1999 (Financement Coopération Française).
- Ornithologie : Dénombrement des oiseaux coloniaux nicheurs, des limicoles paléarctiques. Projet spécifique sur les deux espèces de spatule blanche (Financement Fondation Internationale du Banc d'Arguin – FIBA et Hollande).
- Mammifères marins : Projet de suivi du phoque moine du Cap Blanc en collaboration avec le CNROP et l'U. de Barcelone (Financement LIFE/UE; nouveau projet soumis pour 2000); projet d'inventaire des petits cétacés du PNBA (Financement Espagnol).

Une plate-forme de recherche pluridisciplinaire, destinée à élucider les mécanismes de fonctionnement de l'écosystème Banc d'Arguin, est en cours de conception.

Le PNBA dispose de deux bases de vie, à Mamghar et Iwik (voir cartes jointes) qui offrent des possibilités de logement et d'entreposage de matériel. La réhabilitation de la station d'Iwik est prévue sur financements existants ainsi que l'acquisition et/ou la remise en état de matériel de terrain de base (embarcations et moteurs, balances, loupes binoculaires, télescopes et jumelles, etc.).

26. Éducation et sensibilisation à la conservation: (par ex., centre d'accueil des visiteurs, sites/tours d'observation, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles etc.)

Cet aspect a été peu abordé jusqu'à présent mais un certain nombre de projets dans ce sens sont à des stades variés de préparation (dépliants, exposition itinérante, guides, etc.). Éducation et sensibilisation formeront un des axes fondamentaux de la Stratégie d'écotourisme (*vide infra* n° 27)

27. Loisirs et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou de tourisme; mentionner type et la fréquence, nombre de visiteurs, etc.)

Le PNBA n'est ouvert qu'au tourisme de proximité, c'est à dire essentiellement les résidents de Nouakchott qui souhaitent y passer 2 à 3 jours. Le camping n'est autorisé qu'au Cap Tafarit (voir carte), au nord de la falaise; la pêche récréative est autorisée pour la consommation personnelle sur place jusqu'à un maximum de 5 kg par jour et par personne. Toute forme de tourisme commercial est interdite. Les autorités du PNBA préparent actuellement une Stratégie de développement de l'écotourisme dans le Parc National du Banc d'Arguin qui a déjà fait l'objet de deux missions d'expertise et sera soumise au Gouvernement avant la fin de l'année 1999.

28. Juridiction: (indiquer qui exerce la juridiction territoriale (l'État, la région, etc.) et fonctionnelle (ministère de l'Environnement, des Pêches)

Juridiction territoriale : État mauritanien

Tutelle administrative : Secrétariat Général du Gouvernement (Premier Ministère et Présidence)

29. Autorité de gestion: (Nom et adresse de l'organe directement responsable au niveau local, de la gestion la de zone humide)

Parc National du Banc d'Arguin

B.P. 53 55

Nouakchott MAURITANIE

Tél. (+222) 25 85 41 Fax (+222) 25 85 42

Courriel : pnba@mauritania.mr

30. Références: (scientifiques et techniques uniquement)

Le Centre de Documentation du PNBA étant en cours de montage, une liste de références bibliographiques sera envoyée ultérieurement

